

Dernière ligne droite pour le SCoT



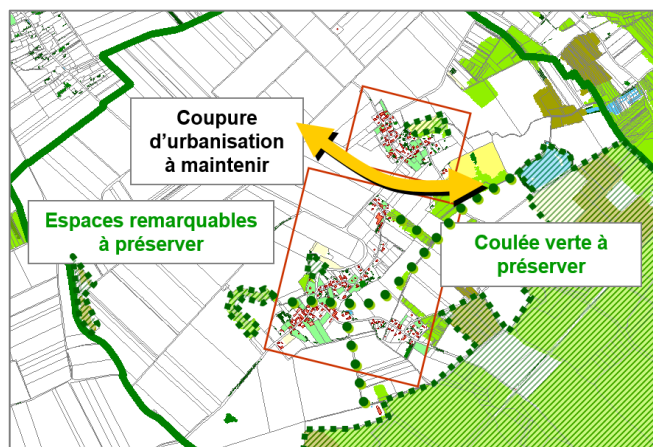
La finalisation de l'écriture du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Dernière étape de travail après le Diagnostic territorial et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) touche désormais à sa fin. Le 28 février, une réunion du Collectif de construction rassemblant les élus référents du territoire a permis d'en finaliser l'écriture.

Déclinaison réglementaire du SCoT avec laquelle les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux devront être compatibles, le DOO constitue une pièce stratégique du dossier. Il définit les objectifs et les mesures d'aménagement et d'urbanisme qui doivent permettre d'accompagner et d'encadrer les projets sur les différents bassins de vie qui composent le périmètre du SCoT.

Le DOO liste ainsi plus de 150 orientations visant un développement équilibré et durable du territoire. Il intègre aussi un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), pour mieux réguler et intégrer le développement commercial.

Une réunion du Collectif de partage, qui rassemble les membres du Collectif de construction, les personnes publiques associées et les structures intéressées, se tiendra le jeudi 28 mars. Elle sera l'occasion de partager avec l'ensemble des élus et partenaires le travail accompli avant l'arrêt du projet, planifié le 20 mai 2019.



Sept 2017- Février 2018
Diagnostic territorial

Mars - Juin 2018
PADD

Sept 2018 - Mars 2019
DOO

20 Mai 2019
Arrêt du projet



L'information aux habitants se poursuit

Plusieurs modalités de concertation avec les habitants ont été mises en place depuis le début de la démarche SCoT : les lettres du SCoT, plaquettes et articles sur le site internet sont publiés régulièrement ; des ateliers de concertation ont été organisés dans chacune des 5 unités territoriales en septembre et octobre 2018 ; un sondage « Comment vivez-vous votre territoire ? » a été mis en ligne et permis à chacun de s'exprimer quant à ses attentes et préoccupations.

Une dernière modalité de concertation est mise en place avant l'arrêt du projet, dans l'objectif d'informer la population tant sur le SCoT en général que sur l'avancée de l'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube.

Pour ce faire, trois documents sont mis à disposition du public dans les 9 intercommunalités, entre mars et avril :

- un 8 pages « Comprendre l'outil SCoT », pédagogique et illustré, qui reprend les fondamentaux du SCoT (qu'est-ce qu'un SCoT, est-ce obligatoire, que permet-il ?...),
- un 8 pages « Pour aller plus loin » qui détaille le projet du SCoT des Territoires de l'Aube à travers ses trois documents clés (diagnostic, PADD, DOO),
- et le Rapport d'activités 2018 du syndicat DEPART, afin de mieux cerner son rôle et fonctionnement.

Les réactions et suggestions du public pourront être recueillies dans un cahier dédié.



Vers un soutien à l'agriculture de proximité

A l'initiative conjointe de Troyes Champagne Métropole et de la Chambre d'agriculture de l'Aube, des temps d'échange sont régulièrement organisés depuis un an, avec la collaboration du syndicat DEPART, pour favoriser une agriculture de proximité.

Un voyage d'étude au Havre en avril 2018 a permis de prendre connaissance de la stratégie agricole et alimentaire mise en place dans un autre territoire, afin d'ouvrir les pistes de solutions à expérimenter.



Depuis, les réunions qui se sont tenues ont fait émerger plusieurs actions : sensibilisation auprès des scolaires, mise en place de chartes de bon voisinage entre agriculteurs et riverains, étude de faisabilité foncière pour la création d'un « espace test » dédié aux maraîchers...

Autant d'initiatives qui participeront à fédérer les acteurs pour répondre aux enjeux d'une agriculture locale en adéquation avec les besoins du territoire.